



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**n° 57 du 16 mai 2022**

**- Spécial Rectorat -**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés  
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

# **SOMMAIRE**

**n° 57 du 16 mai 2022**

**Spécial**

## **Rectorat**

Arrêté SG n°2022/10, 22 février 2022, relatif à la délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique et à certains agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique dans le domaine financier. Nouvelle publication, version complète de l'arrêté.

Rectorat

Région Académique Pays de la Loire

Académie de Nantes



# RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté SG n°2022/10

relatif à la délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique et à certains agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique dans le domaine financier

---

Le recteur de la région académique Pays de la Loire  
et de l'académie de Nantes,  
chancelier des universités

- VU le code de l'éducation notamment ses articles R. 222-17, R. 220-20, R. 442-9 ;
- VU le code des marchés publics ;
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 portant statut des fonctionnaires stagiaires ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi de décentralisation n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment ses articles 105 à 109 ainsi que la circulaire n° 2005-109 prise en application ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n°2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale ;
- VU le décret du Président de la République en date 3 janvier 2013 portant nomination de Monsieur William MAROIS en qualité de Recteur de l'Académie de Nantes ;
- VU le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

- VU l'arrêté rectoral du 31 mars 2016 modifié portant schéma des mutualisations des services déconcentrés de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté rectoral du 31 mars 2016 modifié portant organisation de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté n°2021/SGAR/RECTORAT/2071 du préfet de la région Pays de la Loire portant délégation de signature à Monsieur William MAROIS, recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, chancelier des universités, et autorisant la subdélégation ;
- VU les conventions de délégation pour la gestion des bourses nationales du second degré signées entre le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale des quatre autres départements de l'académie ;
- VU le protocole de mutualisation de la gestion des enseignants du premier degré public signé le 24 novembre 2015 ;
- VU l'arrêté rectoral 2021/043 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 modifié portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- VU le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Didier MARTIN en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du Président de la République en date du 24 juin 2021 portant nomination de Madame Patricia GALEAZZI en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté ministériel du 20 septembre 2018 portant nomination et classement de Monsieur Emmanuel ROUETTE dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loire-Atlantique à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 ;
- VU le décret du Président de la République en date du 19 février 2021 portant nomination de Monsieur Bertrand SÉCHER en qualité de directeur académique adjoint des services de l'Education nationale de Loire-Atlantique à compter du 22 février 2021 ;
- VU le décret du Président de la République en date du 17 février 2022 portant nomination de Madame Véronique GASTÉ en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Loire-Atlantique à compte du 21 février 2022 ;

## ARRETE

**Article 1 :** subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les pièces justificatives se rapportant, dans le cadre de la paie sans ordonnancement préalable, à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires et accessoires des personnels enseignants du premier degré des enseignements public et privé et du second degré de l'enseignement privé :

Département	Nom de l'établissement	N°	Nom, prénom et fonction des signataires
Loire-Atlantique	Direction Académique	0449999E	<p><b>Madame GALEAZZI Patricia,</b> Directrice académique</p> <p><b>Monsieur SÉCHER Bertrand,</b> Directeur académique adjoint</p> <p><b>Madame GASTÉ Véronique,</b> Directrice académique adjointe</p> <p><b>Monsieur LE GALL Bernard,</b> Adjoint à la directrice académique – IEN-A</p>

		<p><b>Monsieur ROUETTE Emmanuel,</b> Secrétaire général</p> <p><b>Madame JEANNES Marlène,</b> Cheffe de division de l'organisation scolaire et de l'action pédagogique (DOS)</p> <p><b>Madame DARNAT Cécile,</b> Cheffe de division des élèves (DIVEL)</p> <p><b>Madame FAVREAU Céline,</b> Adjointe à la cheffe de DIVEL</p> <p><b>Madame TEKPAH Zita,</b> Cheffe de division des personnels enseignants (DPE)</p> <p><b>Madame LIGNAT Céline</b> Adjointe à la cheffe de division des personnels enseignants (DPE)</p> <p><b>Madame GERARDOT-PAVEGLIO Sylvie,</b> Cheffe de la Division d'appui au pilotage (DAP)</p> <p><b>Madame DELLIEUX Sophie,</b> Cheffe du service académique d'appui à l'intégration et au maintien dans l'emploi (SAAIMEPH) et du service académique d'action sociale.</p>
--	--	---

**Article 2 :** Les fonctionnaires désignés à l'article 1 signeront comme il est indiqué au tableau annexé au présent arrêté.

**Article 3 :** Les subdélégations, ainsi accordées, seront adressées au Préfet de la région Pays de la Loire et déposées à la Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire.

**Article 4 :** Les dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

**Article 5 :** Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 22 février 2022  
  
William MAROIS



# RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat

Secrétariat général

Direction de l'organisation  
générale et de  
l'enseignement supérieur

Les pièces justificatives attestant le service fait dans l'établissement :

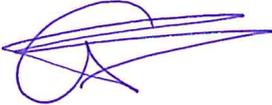
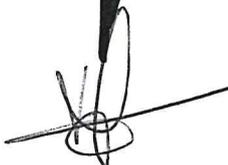
Numéro : 0449999E

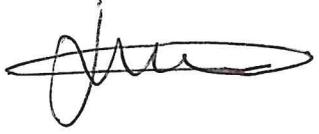
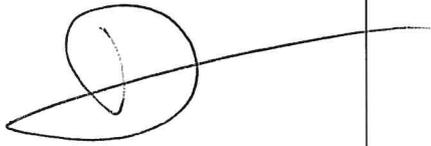
NOM : DSDEN de la Loire-Atlantique

Adresse : 8 rue du général Margueritte - bâtiment B - BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3 -

Dossier suivi par  
Christelle DURAND  
Emilie CHARRIEAU  
Téléphone : 02.40.37.37.11  
ce.sgadom@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière  
B.P. 72616  
44326 NANTES Cedex 3

NOM – Prénom	GRADE-FONCTION	SPECIMEN DE SIGNATURE
Monsieur GALEAZZI Patricia,	Directrice académique	
Monsieur SÉCHER Bertrand,	Directeur académique adjoint	
Madame GASTÉ Véronique,	Directrice académique ad- jointe	
Monsieur LE GALL Bernard,	Adjoint à la directrice académique – IEN-A	
Monsieur ROUETTE Emmanuel,	Secrétaire général	
Madame JEANNES Marlène,	Cheffe de division de l'organisation scolaire et de l'action pédagogique (DOS)	

<b>Madame DARNAT Cécile,</b>	Cheffe de division des élèves (DIVEL)	
<b>Madame FAVREAU Céline,</b>	Adjointe à la cheffe de DIVEL	
<b>Madame TEKPAH Zita,</b>	Cheffe de division des personnels enseignants (DPE)	
<b>Madame LIGNAT Cécile</b>	Adjointe à la cheffe de division des personnels enseignants (DPE)	
<b>Madame GERARDOT-PAVEGLIO Sylvie,</b>	Cheffe de la Division d'appui au pilotage (DAP)	
<b>Madame DELLIEUX Sophie,</b>	Cheffe du service académique d'appui à l'intégration et au maintien dans l'emploi (SAAIMEPH) et du service académique d'action sociale.	

Fait à Nantes, le 22 février 2022

Le Recteur de l'académie de Nantes,



William MAROIS

